

Confort

Qualité de vie
Résidentiel

Tertiaire

Santé

VENTILATION & TRAITEMENT DE L'AIR

LA **PERFORMANCE**
AU SERVICE DE **TOUS**

Qualité
de l'air
intérieur

Efficacité
énergétique



Ventilation et traitement d'air des bâtiments

La ventilation : levier majeur de la qualité d'air intérieur

Nous passons en moyenne 90 % de notre temps dans des lieux clos. Or, l'air intérieur est en moyenne 8 fois plus pollué que l'air extérieur.

Les bénéfices d'une bonne qualité de l'air intérieur ne sont plus à démontrer. Sa prise en compte par les pouvoirs publics dans les plans santé environnement intègre de plus en plus la Qualité d'air intérieur (QAI) dans les débats, les travaux réglementaires et normatifs.

La ventilation mécanique permet de maintenir tout au long de l'année la santé (allergies, maladies respiratoires, etc...), le confort des occupants (nuisances olfactives, baisse d'attention du fait du confinement des pièces, etc...) et la pérennité du bâti (moisissures).

Équiper nos bâtiments neufs comme existants est d'autant plus important aujourd'hui car ils sont de plus en plus étanches à l'air et isolés thermiquement.

DIFFÉRENTS TYPES DE SYSTÈMES DE VENTILATION MÉCANIQUE

SOLUTIONS	ACTIONS*	AVANTAGES
HABITAT ET TERTIAIRE <ul style="list-style-type: none">• VMC simple flux autoréglable• VMC simple flux hygroréglable• Ventilation double flux avec récupération de chaleur• Centrales de traitement d'air• Réseaux aérauliques• Terminaux aérauliques	RENOUVELER L'AIR	+ de bien-être + d'efficacité au travail
	FILTRE ET ÉVACUER LES POLLUANTS COV - particules fines	+ de santé - d'allergies - de bronchiolites - d'acariens
	CONTRÔLER LE TAUX D'HUMIDITÉ	- de moisissures + de protection pour le bâtiment

La ventilation : une obligation réglementaire

La ventilation mécanique renouvelle en permanence l'air dans les pièces de vie (chambres, séjour, salle de classe, etc...) et extrait l'air vicié par les pièces de service des bâtiments (salle de bain, cuisine, etc...).

La ventilation mécanique est devenue obligatoire en 1969 dans les constructions neuves où des débits de renouvellement d'air doivent être respectés.

Actuellement, environ 40 % des bâtiments résidentiels du parc français ne sont pas équipés d'un système de ventilation mécanique. Parmi ces logements, en cas de rénovation de l'enveloppe des logements, la seule obligation est de poser des entrées d'air dans les pièces de vie. Ce n'est néanmoins pas suffisant pour garantir un renouvellement d'air suffisant et maîtrisé, comme le stipule le code de la construction et de l'habitat.

La pérennité du bâti et la santé sont une priorité. Uniclima rappelle la nécessité de systématiser l'installation d'une ventilation mécanique performante (bénéficiant de fiches CEE) lors de tout geste d'isolation, notamment pour les rénovations d'ampleur.



Ventilation et traitement d'air des bâtiments

La ventilation : levier de décarbonisation et de maîtrise des consommations

La Qualité d'air intérieur est désormais compatible avec les économies d'énergie !

VENTILER, ✚ D'IMPACT SUR LA QAI

- **VENTILATION SIMPLE FLUX** pour évacuer humidité, col et CCN...
- **VENTILATION DOUBLE FLUX** pour évacuer, assurer la filtration de l'air et limiter l'afflux de particules fines et polluants extérieurs



À LA MAISON
en renouvellement l'air
en permanence



AU BUREAU
en renouvellement l'air par
intermittance selon l'occupation
et l'activité

LES 3 ✚ PERFORMANCE DE LA VENTILATION

FIABLE dans la durée
et dans toutes conditions
climatiques

**FAIBLE CONSOMMATION
EN ÉNERGIE**

- Moteurs électriques
basse consommation
- Affichage de la performance
via l'étiquetage énergétique

**DE PLUS EN PLUS
INTELLIGENTE**

- S'adapte aux besoins
- Intégration d'une filtration efficace
- Récupération de la chaleur



VENTILER = ✚ d'économies — de déperditions

La ventilation mécanique a un rôle central à jouer dans la décarbonisation du parc français. En effet, les déperditions liées au renouvellement d'air représentent en moyenne 30 % de la consommation de chauffage d'un bâtiment selon l'Observatoire DPE.

Or, seulement 25 % du parc de logements existants est équipé d'un système de ventilation performant, comme la VMC simple flux à débit modulé ou la ventilation double flux avec récupération d'énergie.

Les études montrent que la VMC est le troisième geste réduisant le plus les émissions de carbone.

Systématiser la présence d'un système de ventilation économe en énergie (bénéficiant de fiches CEE) dans chaque opération de rénovation est essentiel pour parvenir aux objectifs de décarbonisation 2050.

Pour cela, il faudra refondre la réglementation des bâtiments existants (RT Globale et éléments par éléments) pour l'harmoniser avec celle du neuf.

Pour des installations ✚ adaptées, ✚ performantes

Les industriels d'Uniclimate accompagnent toute initiative visant à améliorer la conception, les installations ou la vérification des systèmes : participation au Club Ventilation du Ministère du logement, accompagnement du protocole Promevent...

Pour des professionnels mieux formés

Certains industriels membres d'Uniclimate ont créé leur propre centre de formation pour professionnaliser la filière sur la réglementation, l'installation, le dimensionnement et la maintenance des systèmes. Le syndicat salue toutes les initiatives et ses industriels adhérents sont force de proposition pour accompagner les acteurs sur le terrain.

La maintenance en avant

Aujourd'hui, les professionnels alertent et travaillent sur la nécessité d'organiser la maintenance des systèmes – filtres, ventilateur, étanchéité, réseaux de distribution d'air – afin qu'ils restent performants.



À propos

du comité ventilation et traitement d'air des bâtiments d'Uniclimate

Le comité stratégique rassemble 34 marques représentant plus de 80 % des solutions de ventilation et de traitement de l'air des bâtiments mises sur le marché français.

Regroupés au sein du comité, **les experts industriels collaborent** :

- Aux travaux de normalisation au niveau français, européen et international, afin d'établir des règles communes pour caractériser les produits en collaboration avec l'UNM et l'Afnor.
- Aux programmes de certification des produits (Eurovent Certita certification) pour afficher des performances vérifiées par une tierce partie.
- Aux travaux de réglementation de sécurité incendie par l'intermédiaire du groupe de travail « Protection incendie et aéralique »
- Aux études du Cetiat, le centre technique de la profession

Le comité est représenté par Uniclimate au sein **des associations et fédérations partenaires suivantes** :

- Le Club Ventilation piloté par le Cerema auprès de la DGALN et réunissant l'ensemble des filières professionnelles en lien avec la ventilation
- L'Observatoire de la qualité des environnements intérieurs (OQEI)
- L'Association française de la ventilation (AFV)
- L'Association des industries de produits de construction (AIMCC)
- L'association Promotelec engagée en faveur d'un habitat confortable
- L'association Effinergie pour promouvoir les constructions et rénovations de bâtiments à basse consommation d'énergie
- L'Association européenne de l'industrie de la ventilation (Evia)
- L'association européenne des fabricants du génie climatique Eurovent
- La Fédération des industries électriques électroniques et de communication (Fieec)

À PROPOS D'UNICLIMATE

- Syndicat des industries thermiques, aéraliques et frigorifiques, Uniclimate représente 92 marques et 69 sociétés ou groupes dans différents secteurs d'activité.
- Avec 87 usines et 57 centres de recherche et développement, Uniclimate compte 23 500 emplois en France répartis sur près de 400 sites (sièges sociaux, usines, agences, centres de formation...).
- En France comme en Europe le syndicat est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les travaux réglementaires et normatifs visant à améliorer la qualité et la performance des produits.

Information et adhésion :

01 45 05 70 00 - uniclima@uniclima.fr - www.uniclima.fr

11-17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS

 [uniclimasyndicat](https://www.linkedin.com/company/uniclimasyndicat)

Flashez-moi !

